

Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 27 septembre 2021

Président : M. Didier BARDET

Participants : MM. Romaric CORDONNIER, Jean Christophe FAVEREAUX

Excusés : Mme Clothilde BRASSART, MM. Said DACHOURI, Frédéric DARRAS, Lionel HERBET

1 - ETUDE DU RENOUVELLEMENT DES LICENCES ARBITRES

Article 33 : arbitres licenciés (clubs de district) lors de la saison 2020-2021 n'ayant pas enregistré de demande de licence arbitre via Footclub au 31 août 2021.

AVY Christopher (ES Cagny)
BARDET Olivier (RC Doullens)
*BERLE Benjamin (Longpré A2LC)
BERNARD Arnaud (FC Estrées Mons)
*BERREKIA Mansour (Amiens FC)
BERTHE Thomas (RC Doullens)
BOCQUET Johan (Ol Le Hamel)
CARBONNIER Matéo (US Lignièrès Chatelain)
CAVILLON Chloé (FC Oisemont)
CORDIER Sylvain (FC Frireulles)
COSSART Enzo (Ol Amiens)
DAGNIAUX Alexis (ES Cagny)
*DAIRAINÉ Brian (AS Menchecourt)
DAMET Christophe (Neuilly l'hôpital US)
*DEGREMONT Frédéric (CSA Montières)
DELARUELLE Bruno (ES Harondel)
DELATTRE David (USO Albert)
DEVIENNE Florian (SC Pont Remy)
DURIER Justine (CSA Montières)
DUVETTE Antoine (US Rosières)
FERTEL Geoffrey (SC Conty-Loeuilly)
FOURNIER Luca (SC Boves)
FRETE Julien (FC Frireulles)
HERMEL Joël (CS Crécy en Ponthieu)
LECLERCQ Jules (US Daours)
LERICHE Meghan (FR Englebelmer)
MOTA DE MOURA Jonathan (JS Bourseville)
NOLLET Camille (FC Meaulte)
NORDEN Jimmy (Amiens PFC)
*NOWACZYK Thibault (AAE Bray sur Somme)
OGE Jeremy (RC Doullens)
PAGNIER Yoan (US Voyennes)
*RICBOURG Hugo (AS Cerisy)
RUDANT Jean-Pascal (Saint Blimont)
SINOQUET Willy (AC Hallencourt)
SUIVENG Laureline (SC Conty-Loeuilly)
TABARY Alexis (FR Englebelmer)
THERY Steven (US Rosières)

TRANQUILLE Marie (FC Centulois)

Ces arbitres ne couvriront pas leur club cette saison, même si leur licence est finalement renouvelée. Les arbitres notés d'un * ont renouvelé postérieurement au 31 août.

Les arbitres dont la licence ne sera pas renouvelée au 31 décembre 2021 seront radiés des effectifs.

2 - ETUDE DES DEMANDES DE MUTATIONS ARBITRES

Dossier Salah ALLIECHE

Club d'appartenance : JSC Bellevue Nantes (Loire Atlantique)

Mutation demandée pour : US Allonville

Licence accordée pour l'US Allonville, le club sera couvert dès la saison 2021/2022, dans le cadre de ce changement de ligue.

Dossier Florian DELOISON

Club d'appartenance : US Corbie (Club formateur)

Mutation demandée pour : Amiens SC

Licence accordée pour l'Amiens SC, qui ne pourra être couvert qu'à compter de 2023/2024, Florian DELOISON couvrira l'US Corbie en 2021/2022 et 2022/2023. Dossier transmis à la Commission régionale pour le rattachement.

Dossier François ECKOUT

Club d'appartenance : RC Salouël (Club formateur)

Mutation demandée pour : RC Amiens

Licence accordée pour le RC Amiens, qui ne pourra être couvert qu'à compter de 2023/2024, François ECKOUT couvrira le RC Salouël en 2021/2022 et 2022/2023. Dossier transmis à la Commission régionale pour le rattachement.

Dossier Tarek HAMOUDI

Club d'appartenance : AS Glisy

Mutation demandée pour : AS Vers sur Selle

Licence accordée pour l'AS Vers sur Selle, qui ne pourra être couvert qu'à compter de 2023/2024.

Il est rappelé que lors de sa réunion du 28 septembre 2020, dans le cadre d'une précédente mutation, la commission avait acté que Tarek HAMOUDI couvrirait le RC Amiens (club formateur) pour 2020/2021 et 2021/2022. Il ne couvrira aucun club en 2022/2023.

Dossier Valery HIRONДАР

Club d'appartenance : AS Heudicourt

Mutation demandée pour : AS Villers Bretonneux

Licence accordée pour l'AS Villers Bretonneux, le club sera couvert dès la saison 2021/2022, en application de l'article 33c (déménagement de plus de 50 km et nouveau club à plus de 50 km du club quitté).

Dossier Nicolas LEVEL

Club d'appartenance : SC St Blimont

Mutation demandée pour : Av. Nouvion

Licence accordée pour l'Av. Nouvion, le club sera couvert dès la saison 2021/2022, du fait de l'inactivité du SC St Blimont.

Dossier Jean-René MILLE

Club d'appartenance : Indépendant

Mutation demandée pour : Albert USOAAS

Licence accordée pour Albert USOAAS, le club sera couvert dès la saison 2021/2022, Jean-René MILLE ayant été indépendant depuis 2 saisons.

Dossier Anaïs NIARQUIN

Club d'appartenance : US Marcelcave (Club formateur)

Mutation demandée pour : SC Moreuil

Licence accordée pour le SC Moreuil, qui ne pourra être couvert qu'à compter de 2023/2024, Anaïs NIARQUIN couvrira l'US Marcelcave en 2021/2022 et 2022/2023. Dossier transmis à la Commission régionale pour le rattachement.

Dossier Jean-Marie POTELLE

Club d'appartenance : USC Moislains

Mutation demandée pour : US Saily Saillisel

Licence accordée pour l'US Saily Saillisel, toutefois ce club ne sera couvert qu'à compter de la saison 2023/2024.

Jean-Marie POTELLE ne couvrira aucun club en 2021/2022 et 2022/2023.

3 - CLUBS SUSCEPTIBLES D'ETRE EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE

Article 41 : clubs n'ayant pas le nombre d'arbitres suffisant au 31 août 2021 en fonction de leur niveau de compétition pour la saison 2021-2022. Clubs dont l'équipe première évolue en championnat de District.

ALBERT USOAAS

AMIENS FC

AMIENS MONTIERES

AS2A

BELLOY S/SOMME OL

BLANGY BOUTTENC. SEP

BLANGY TRONV. FC

BOUILLANCOURT US

BOURSEVILLE JS

BOVES SC

BRAY S/SOMME AAE

CARDONNETTE AF

CLERY SUR SOMME US

CRECY EN PONT. CS

DAVENESCOURT AS

DOULLENS RC

ES DES DEUX VALLEES

FLIXECOURT SC

FRIREULLES FC

HALLENCOURT AC

HUPPY AS

L'AVENIR CROISIEN

LONGPRE A2LC

MAISNIERES AS

MOLLIENS OL

MONCHY OL
PROUZEL AS
QUEVAUVILLERS JS
RUMIGNY FC
STE EMILIE EPEHY ES
VIGNACOURT FC
VISMES AU VAL AS
VRON US

Les clubs qui n'ont pas, à la date du 31 août 2021, le nombre d'arbitres nécessaire sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 mars 2022, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage, et seraient dans ce cas pénalisés sportivement et financièrement pour la saison 2022/2023.

Ils peuvent se mettre en conformité avec leurs obligations en présentant un nombre suffisant de candidats au prochain examen d'arbitre stagiaire, à condition que ces candidats soient reçus.

La liste officielle des clubs en infraction à prendre en compte au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022 est celle parue en juin 2021.

Les décisions de la commission peuvent être frappées d'appel auprès de la commission d'appel affaires générales dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur publication sur le site internet du district.

Le Président : Didier Bardet

Le secrétaire : Jean-Christophe Favereaux